

Le village d'Humsa Al Bqai'a une nouvelle fois attaqué par l'armée israélienne !...

Déjà le 3 novembre dernier, l'armée israélienne avait détruit une grande partie du village. L'Autorité Palestinienne et des organismes humanitaires avaient fournis des tentes pour abriter les victimes de cette agression. **L'AFPS Alsace en coordination avec ACAD a envoyé en urgence 5 000 € pour aider les paysans à reconstituer les fourrages d'hiver détruits par les soldats israéliens**

Et voilà que l'armée israélienne recommence !!... Une fois de plus !!

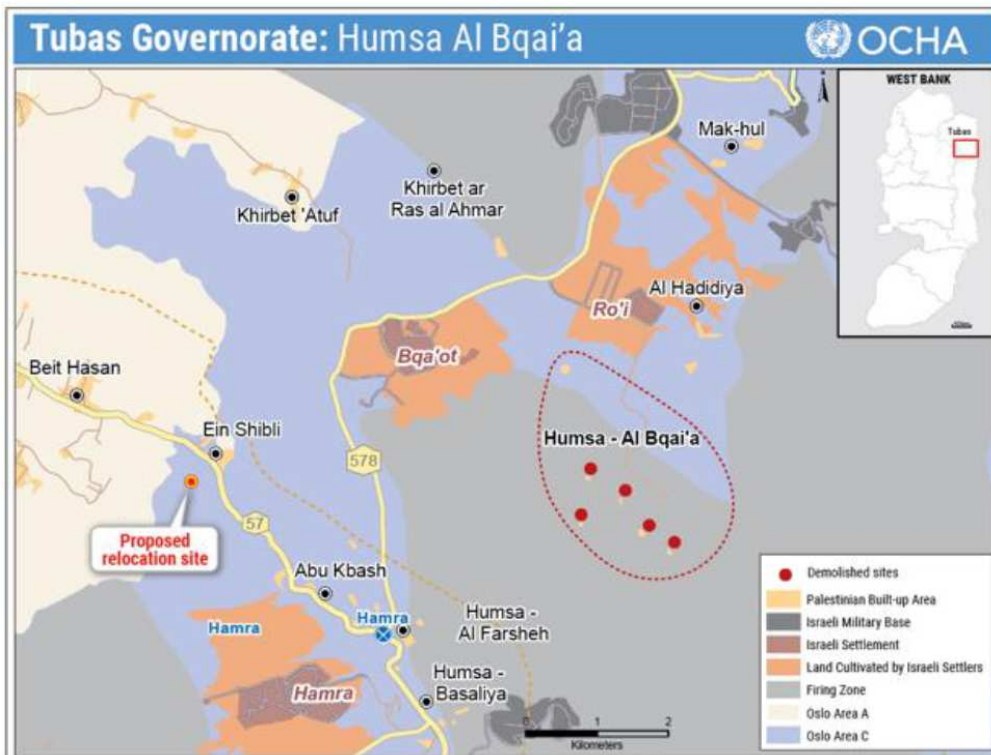
Les aspects principaux :

Au cours de deux incidents majeurs ces derniers jours, les forces israéliennes ont démolé ou confisqué 46 structures dans le village palestinien de Humsa - Al Bqai'a dans la vallée du Jourdain, laissant 60 personnes, dont 35 enfants, déplacés et menacés de transfert forcé. Bon nombre des structures touchées étaient financées par des donateurs et avaient été fournies en réponse aux précédentes démolitions / confiscations massives.

À la suite de l'incident le plus récent du 3 février, l'Autorité palestinienne (AP) et certaines organisations humanitaires ont pu fournir une aide humanitaire d'urgence (y compris des tentes) aux familles déplacées. Dont certains ont été confisqués par les autorités israéliennes.

Les familles villageoises, y compris des nourrissons, vivent actuellement dans des tentes qu'une agence humanitaire a réussi à leur fournir en début d'après-midi du 4 février. Leur vulnérabilité est aggravée par les conditions hivernales défavorables et par la pandémie actuelle de COVID-19. Les évaluations des besoins en suspens sont en cours, bien que la zone ait été déclarée fermée par l'armée israélienne. Des responsables de l'ONU ont rejoint l'UE pour une visite à la communauté le 4 février.

Aperçu de la situation



Humsa - Al Bqai'a est un village palestinien, située dans la zone C dans le nord de la vallée du Jourdain (voir la carte). Initialement déplacés à la suite de la première guerre israélo-arabe de 1948, les habitats du village se sont progressivement installés de manière plus permanente dans leur emplacement actuel dans la vallée d'Al Bqai'a, en raison de l'expansion des colonies israéliennes et des restrictions imposées à leur accès aux pâturages. La majorité du village est situé dans une zone désignée comme «zone de tir» pour l'entraînement militaire israélien, où la résidence ou l'accès des Palestiniens est interdit. Les villageois vivent principalement de l'élevage pour leur moyens d'existence.

Les « zones de tir » désignées, qui couvrent près de 30% de la zone C, abritent 38 villages palestiniens d'éleveurs avec plus de 6 200 habitants. Ceux-ci comprennent certains des villages les plus vulnérables de Cisjordanie, avec un accès limité à l'éducation et aux services de santé, ainsi qu'aux infrastructures d'eau, d'assainissement et d'électricité. À de nombreuses reprises depuis 2012, le village a été temporairement déplacé pendant que les autorités israéliennes dispensaient des formations militaires dans les environs; OCHA a enregistré plus de 50 incidents de ce type au cours de cette période.

Entre 2007 et 2017, toutes les structures de Humsa ont reçu des ordres de démolition, faute de permis de construire délivrés par Israël. De tels permis sont presque impossibles à obtenir pour les Palestiniens, en raison du régime de planification restrictif et discriminatoire appliqué dans la zone C, qui offre aux résidents une possibilité minimale de construction autorisée. Selon l'avocat affecté au dossier par l'AP, toutes les options juridiques et de planification ont été épuisées pour la partie du village situé dans « la zone de tir ».

Humsa - Al Bqai'a a fait l'objet de quatre démolitions / confiscations massives, qui comprenaient des ressources d'eau, d'hygiène ou d'assainissement, ainsi que des structures utilisées pour l'agriculture, entre autres, compromettant leur accès aux moyens de subsistance et aux services. La première a eu lieu en 2014, lorsque 14 structures, dont six financées par des donateurs, ont été démolies.

Le 3 novembre 2020, lors du plus grand incident de déplacement forcé enregistré ces dernières années, 73 personnes, dont 41 enfants, ont été déplacées. Les structures démolies étaient résidentielles, WASH et liées à l'élevage, dont 29 structures avaient été fournies à titre d'assistance humanitaire.

Deux incidents ces derniers jours ont entraîné le déplacement de toute la partie du village située dans la « zone de tir ». Le 1er février, l'Administration civile israélienne a confisqué 25 structures, dont 21 structures financées par des donateurs, déplaçant 55 personnes, dont 32 enfants. Les villageois ont été informés par l'administration civile qu'ils pouvaient se réinstaller près du village d'Ein Shibli («site de réinstallation proposé» sur la carte), à 15 kilomètres par la route, où leurs structures confisquées seraient restituées. L'Administration civile a également indiqué qu'elle supprimerait les structures restantes dans la partie de Humsa - Al Bqai'a située dans la « zone de tir », si les villageois ne se conformaient pas à la demande de déménagement dans les 24 heures.

Le 3 février, l'Administration civile, accompagnée de l'armée, a confisqué ou démolit 21 autres structures à Humsa - Al Bqai'a, en plus de structures non assemblées financées par des donateurs et de réservoirs d'eau. Une soixantaine de personnes, dont 35 enfants, ont été déplacées, la majorité pour la deuxième fois en 48 heures.

Démolitions, déplacements et risque de transfert forcé

Malgré les indications selon lesquelles ils allaient limiter leur politique de longue date de démolition des maisons palestiniennes habitées pendant la pandémie, en 2020, les autorités israéliennes ont démolit, saisi ou forcé des personnes à démolir 848 structures palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, soit une augmentation de 36% par rapport à avec 2019.



Depuis le début de 2021, les autorités israéliennes ont démolit, saisi ou forcé des personnes à démolir au moins 152 structures appartenant à des Palestiniens, déplaçant plus de 180 personnes, dont une centaine d'enfants. Le droit international humanitaire (DIH) exige qu'une puissance occupante protège la population du territoire qu'elle occupe, assure son bien-être et son bien-être, ainsi que le respect de ses droits de l'homme. Toute destruction de biens par la puissance occupante est interdite, sauf lorsqu'elle est rendue absolument nécessaire par des opérations militaires, ce qui n'est pas pertinent en Cisjordanie où il n'y a actuellement pas d'hostilités actives.

La démolition massive de biens constitue une grave violation de la quatrième Convention de Genève et peut constituer un crime de guerre. Sauf pour la sécurité de la population ou pour des raisons militaires impératives, le DIH interdit en outre le transfert de la population d'un territoire occupé sans le consentement véritablement et pleinement éclairé des personnes touchées, quel qu'en soit le motif. Le consentement n'est pas considéré comme authentique dans un environnement marqué par l'usage ou la menace de la force physique, de la coercition, de la peur de la violence ou de la contrainte. En l'absence d'un tel consentement, le transfert est forcé et constitue une violation de la quatrième Convention de Genève.

Réponse humanitaire

En réponse à la première démolition / confiscation, la communauté humanitaire a rapidement entrepris: Une évaluation conjointe des besoins humanitaires et de la démolition; La distribution rapide d'abris d'urgence, de paniers alimentaires et d'articles non alimentaires (NFI), fournis par une organisation humanitaire et l'AP.

Deux jours plus tard, le 3 février, la majeure partie de cette aide distribuée a été confisquée et / ou endommagée lors de la deuxième série de confiscations. Une autre évaluation des besoins a ensuite été menée pour établir pleinement l'ampleur des besoins humanitaires, tandis que des abris d'urgence de base, des paniers alimentaires et des articles non alimentaires ont été à nouveau fournis, en plus d'une aide en espèces.

Le 4 février, une visite de sensibilisation impliquant la communauté diplomatique a été organisée. Les participants ont réussi à atteindre le site des démolitions et à rencontrer des membres de la communauté.